

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1082

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de cohérence qui vient mettre en conformité la rédaction du texte en fonction des amendements précédemment proposés. En effet la suppression du « plan blanc d'établissement » remplacé par les plans détaillant les mesures à mettre en oeuvre en cas d'évènement entraînant une perturbation de l'organisation des soins, notamment lors des situations sanitaires exceptionnelles ne m'apparaît pas comme étant une disposition utile dans la mesure ou elle ne change rien sur le fond.

Cet alinéa doit donc être supprimé.